

Énergie

Les Albertains craindront peut-être que les pouvoirs qu'a la province de contrôler ses ressources seront affectés par l'Accord.

Réponse

L'ALE ne réduit ni ne limite la capacité qu'une province a de gérer l'une de ses ressources.

Aucune disposition de cet Accord n'affecte les responsabilités touchant la propriété et la production des ressources énergétiques. Comme le savent tous les Canadiens, les rôles du fédéral et des gouvernements provinciaux dans les questions énergétiques ont parfois fait l'objet de discussions. L'Accord ne traite pas de ces questions de politique interne.